



*La santé et sécurité au travail, toujours
au cœur de l'action syndicale!*

Du 8 au 10 septembre 2017

Le 21 mars 2017

À toutes et tous les président-e-s des sections locales
À toutes et tous les membres des comités santé-sécurité
À toutes et tous les membres représentant-e-s santé-sécurité

Objet : Conférence régionale santé et sécurité de l'AFPC-Québec

Conscœurs,
Confrères,

Le comité de santé et sécurité de l'AFPC-Québec est heureux de vous annoncer la tenue de la Conférence régionale santé et sécurité de l'AFPC-Québec.

La Conférence du Québec aura lieu les 8, 9 et 10 septembre 2017 à l'Estrimont. Cette conférence s'adresse principalement aux membres des comités de santé et sécurité ou représentants de santé et sécurité des sections locales.

La Conférence débutera le vendredi 8 septembre 2017 à 13 h 30 et se terminera à 12 h le dimanche 10 septembre. L'inscription se fera le 8 septembre 2017 à compter de 12 h. Les frais d'inscription ont été fixés à 100 \$ par participant-e. L'AFPC-Québec remboursera les pertes de salaire. Pour ceux qui demeurent à plus de 100 km, l'AFPC-Québec assumera les frais d'hébergement.

Un chèque sera remis aux participant-e-s lors de l'inscription selon la distance qui sépare le site de la conférence (Estrimont) du lieu de travail du participant-e. Veuillez noter que « Google Map » sera utilisé pour vérifier le kilométrage. Le montant remis couvrira les frais de déplacement et certains repas. Prenez note que les petits déjeuners sont inclus, ainsi que le dîner du samedi :

- | | | | |
|------------|---|------------------|--------|
| Distance : | ➤ | 0 à 100 km : | 150 \$ |
| | ➤ | 101 à 299 km : | 250 \$ |
| | ➤ | 300 à 449 km : | 350 \$ |
| | ➤ | 450 km et plus : | 450 \$ |

Pour les personnes devant voyager en avion, les arrangements seront pris par le bureau régional, et les dépenses réelles, selon les taux du Conseil du Trésor, seront remboursées au lieu des allocations ci-dessus.

Les critères d'admissibilité établis par le comité de santé et sécurité sont :

- La ou le représentant-e SST du Conseil régional;
- un ou une délégué-e pour chaque section locale qui a un comité de santé et sécurité actif et dont l'AFPC-Québec a reçu la liste des membres de leur comité santé et sécurité.

Compte tenu du budget disponible, le nombre de places a été fixé à 100. La date limite pour les inscriptions est le 5 mai 2017.

Pour les sections locales ayant un nombre important de membres ou plus d'un comité SST, vous pouvez inscrire plus d'une personne **en indiquant l'ordre de priorité**. Si, après la date limite d'inscription, il y a toujours de la disponibilité, les inscriptions multiples seront alors considérées.

Le paiement des frais d'inscription doit accompagner le formulaire d'inscription ci-joint.

Syndicalement,

Jovanka Ivic
Agente régionale santé et sécurité

Jl/lb

p. j.

c. c. Magali Picard
Bertrand Lavoie
Conseils régionaux
Dirigeants nationaux